

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

DELIBERATION 2025D42
VALIDATION D'UN REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES LOTS ET D'UN FORMULAIRE DE
CANDIDATURE AU NOUVEAU LOTISSEMENT

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DU DOIGT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monique NEDELLEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 20 juin 2025

Présents : Monique NEDELLEC, Isabelle BIDEAU, Julie HOFER, Marc BOIZARD, Marie-France ROLLAND, Laurent THOMAS, Anaïs MURLA, Michel CLEACH, Stéphane REMEUR, Yves-Marie DAYOT

Absents ou excusés : Anne-Flore CZERWINSKI, Clément REUNGOAT, Emmanuel TOCQUER (procuration à Monique NEDELLEC)

Secrétaire de séance : Yves-Marie DAYOT

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Vu la délibération 2025D11 fixant le prix de vente des lots à 82 € TTC le m²,
Considérant la volonté de la commune d'attribuer les 7 lots mis en vente à des résidences principales uniquement, et ce dans un motif d'intérêt général.

Madame le Maire informe les membres présents qu'une commission communale s'est réunie le 04/06/2025 afin de déterminer les critères et modalités d'attribution des 7 lots dans le nouveau lotissement.

Deux documents ont été réalisés et transmis à l'ensemble du Conseil Municipal: un règlement d'attribution des lots et un formulaire de candidature. Ces documents seront annexés à la présente délibération.

Madame le Maire rappelle les points principaux de ces documents, ainsi que les critères retenus accompagnés du nombre de points attribués pour chaque critère.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE VALIDER le règlement d'attribution des lots et le formulaire de candidature pour le nouveau lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Valide le règlement d'attribution des lots et le formulaire de candidature pour le nouveau lotissement,

Autorise Mme le Maire à diffuser ces documents sur le site internet de la commune et à toute personne en faisant la demande.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré, à SAINT JEAN DU DOIGT, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

Le secrétaire de séance,
Yves-Marie DAYOT

Le Maire,
Monique NEDELLEC

